**Association Nationale de Retraités**

**ANR INFO 22-32**

**14 Septembre 2022**

***Siège***

***Reconnue d’intérêt général***

**A tous les présidents, administrateurs et suppléants**

**Objet :** Signature d’un partenariat entre l’ANR et TOURISTRA VACANCES

**1 – Contenu du partenariat :**

L’ANR et TOURISTRA VACANCES ont signé un accord de partenariat aux termes duquel TOURISTRA s’engage à accorder à nos adhérents des réductions sur les tarifs publiés dans son catalogue.

Pour les individuels, ces réductions peuvent atteindre jusqu’à -35% par rapport aux tarifs du catalogue individuel grand public, selon les dates et les destinations.

Pour les groupes constitués (minimum 15 participants, même date et même destination) sont appliqués les tarifs Groupes (jusqu’à 31% de réduction par rapport aux tarifs individuels).

**2 – Modalités de réservation :**

**2-1. Réservation individuelle :** Pour toute réservation individuelle, les adhérents s’adressent directement à :

TOURISTRA VACANCES – 10 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

Téléphone : 01 80 98 40 89

Ou sur le site internet : <https://www.touristravacances.com>

Ou par mail : [boutique@touristravacances.com](mailto:boutique@touristravacances.com)

***Le code partenaire réservé et à diffuser à l’adhérent pour toute inscription : 987629.***

**2-2. Réservation Groupes :**

S’adresser à Marina BOUBEKEUR, téléphone : 07 76 93 65 74

Ou par mail : [boubekeur@touristravacances.com](mailto:boubekeur@touristravacances.com).

**3 – Précisions complémentaires :**

Les différentes réductions sont applicables sur le prix du séjour hors taxes et hors prestations complémentaires et optionnelles comme l’assurance annulation.

Pour toute réservation, le règlement d’un acompte de 40% sera à régler, soit par CB, soit par chèque, chèque vacances ou virement.

Une fois la réservation effectuée :

* Les adhérents reçoivent une proposition de séjour accompagnée d’un formulaire d’information préalable à la signature de son contrat.
* A 45 jours du départ, les vacanciers reçoivent une facture.
* Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant le départ
* Le voyageur reçoit 10 jours avant le départ sous forme dématérialisée le carnet de voyage pour les séjours à l’étranger ou le bon de séjour pour la France.

TOURISTRA facture des frais d’inscription de 20€ par dossier individuel et 25€ par dossier groupe. Ces frais ne sont pas remboursables en cas d’annulation.

Les catalogues TOURISTRA sont consultables en ligne, ainsi que les offres spéciales. S’agissant de ces offres, elles seront également diffusées aux groupes par le Siège.

Toute difficulté d’application me sera signalée à l’adresse : [anrsiege@orange.fr](mailto:anrsiege@orange.fr)

Je vous remercie de porter ces informations à l’intention de vos comités et adhérents.

Le Président national

Félix VEZIER

